

Coffre fort numérique :

un espace sécurisé d'échange et d'archivage des bulletins de paie

Agilys vous accompagne de bout en bout dans la mise en place de la digitalisation RH et du bulletin de paie électronique :

- Installation d'un système de routage industriel sécurisé pour le dépôt des e-fiches de paie (norme NF42013)
- Certification des bulletins de paie dématérialisés routés
- Prise en charge de l'adhésion des collaborateurs
- Mise à disposition d'un espace entreprise dédié



Un coffre-fort numérique RH pour l'employeur

Coffre fort numérique sécurisé

un espace personnel garantissant la confidentialité et l'intégrité des données stockées

Economie directe

réduction des coûts de gestion, gain de temps et de productivité (33 et 67% d'économie par bulletin*)

Ecologique

alternative plus écologique aux bulletins papiers offrant une solution idéale aux acteurs économiques soucieux de l'environnement



Un coffre-fort numérique RH pour les salariés

Archivage à valeur probante

assure la pérennité de vos informations, et sa restitution ultérieure, à des fins de justifications ou de contrôles

Conformité réglementaire

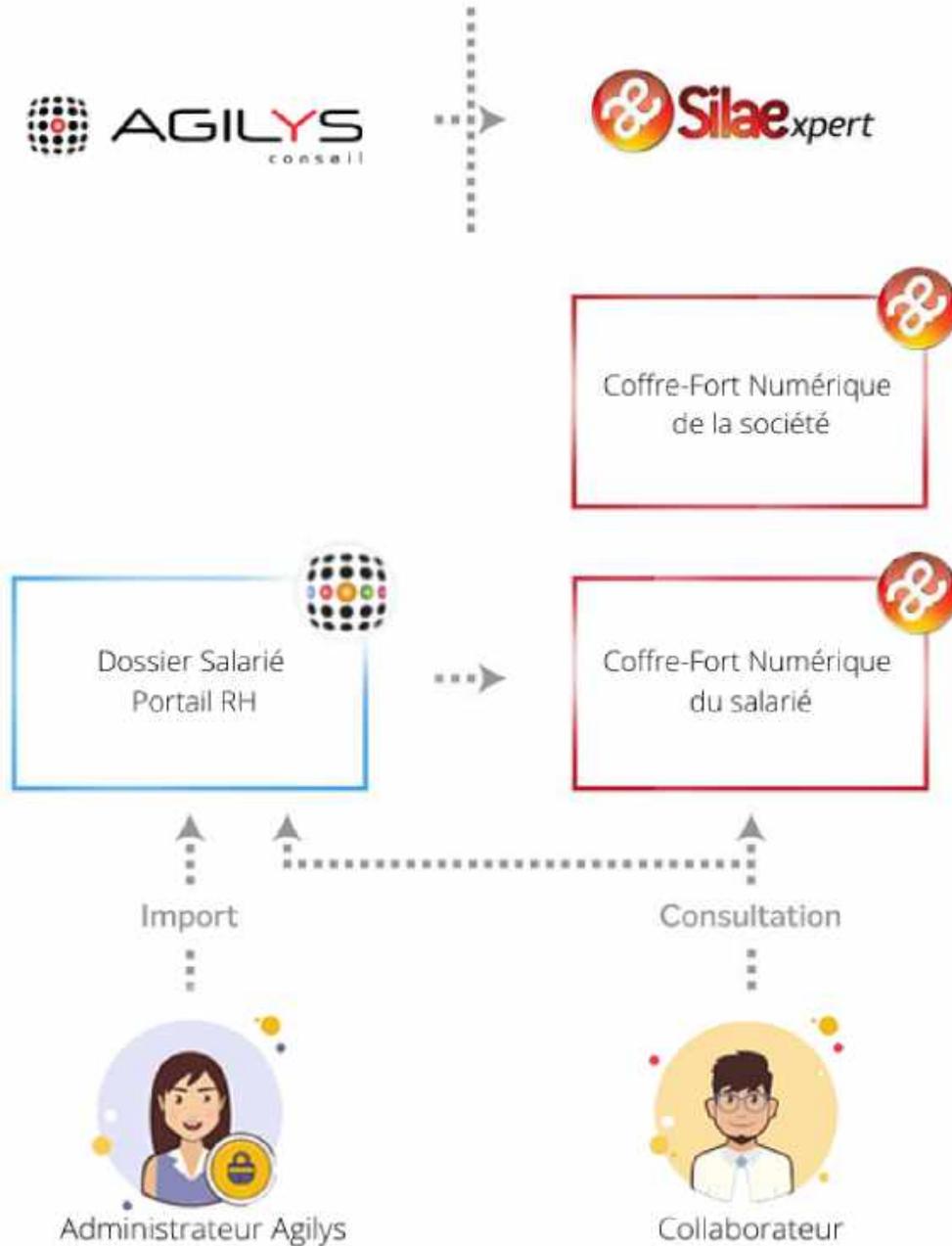
les bulletins de paie électroniques sont protégés et tenus à disposition des employés pendant 50 ans

Avantage pour les salariés

chaque salarié bénéficie gratuitement et à vie d'un coffre-fort numérique personnel pour centraliser ses documents RH ainsi que ceux à titre privé



Bulletins de Salaire et Coffre-Fort Numérique



- L'administrateur importe les bulletins de salaire dans Agilys, qui sont automatiquement dispatchés sur les bons dossiers salariés
- Les bulletins de salaire sont, dans le même temps, automatiquement déposés dans les coffres-forts numériques eDoc du salarié et de la société.
- Le collaborateur reçoit une notification, l'alertant de la disponibilité de son dernier bulletin de paie.

